





# Bordereau de signature

## ARR2017\_0205



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/11/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	14/11/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-11-14)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // arrete\_mairie

# VILLE DE NOISIEL

DIRECTION GENERALE DES SERVICES / SERVICE ADMINISTRATION GENERALE

REF: SL

ARR2017\_ 0205

**OBJET : DÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR PASCAL COSTANTINO, ATTACHÉ TITULAIRE, RESPONSABLE DU SECTEUR FINANCES.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'article L.2122-19 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, aux Responsables de services communaux,

**VU** l'article R.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer, sa signature, sous sa surveillance et sa responsabilité, et en l'absence ou en cas d'empêchement de ses adjoints, à un ou plusieurs agents communaux,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** l'arrêté n°08-72 en date du 17 mars 2008 portant délégation de signature à Monsieur Pascal COSTANTINO, Attaché titulaire,

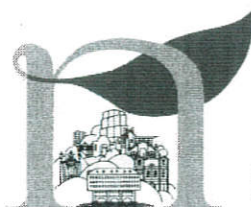
**CONSIDÉRANT** qu'à la suite de à l'élection du Maire en date du 10 novembre 2017, il convient de définir les délégations de signatures,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur Pascal COSTANTINO, attaché titulaire, assure les fonctions de Responsable du secteur Finances,

**CONSIDÉRANT** que pour assurer la bonne marche des services communaux, il convient d'étendre la délégation de signature donnée à Monsieur Pascal COTANTINO, attaché titulaire, assure les fonctions de Responsable du secteur Finances,

## ARRETE

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal COSTANTINO, attaché titulaire, assure les fonctions de Responsable du secteur Finances,, pour la délivrance des expéditions des registres des délibérations, des décisions et des arrêtés municipaux, relevant des domaines des services finances placés sous sa responsabilité, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté N° ARR2017\_ **0205**  
portant délégation de signature à Monsieur Pascal COSTANTINO, attaché titulaire, Responsable du secteur Finances (2)

**ARTICLE 2** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal COSTANTINO, attaché titulaire, assure les fonctions de Responsable du secteur Finances, dans les domaines placés sous sa responsabilité

- pour tous courriers simples de transmission, d'information et tous autres courriers n'emportant pas de décisions,
- pour les certificats administratifs produits à l'appui de mandats en titres, et réclamés par le Comptable public postérieurement à la transmission de ces deniers en Trésorerie,
- pour réponses aux P540 du comptable public,
- pour ordre de priorité de traitement des mandats et titres à l'adresse du Comptable public,
- pour habilitations d'agents de la collectivité, auprès des enseignes, pour le retrait des marchandises.

**ARTICLE 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Noisiel,
- Madame la Comptable Public de Marne la Vallée
- L'intéressée.

Chargés, chacun pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5** : Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 13 NOV. 2017

Le Maire

Mathieu Viskovic

Transmis au représentant de l'Etat le	14 NOV. 2017	14 NOV. 2017
Notifié le	14 NOV. 2017	
Affiché		
Publié le	14 NOV. 2017	

